

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 28 janvier 2025**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 décembre 2024.

1 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1 Vote du budget primitif 2025 : budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	61 095 €	Recettes fonctionnement :	61 095 €
Dépenses investissement :	4 000 €	Recettes investissement :	4 000 €

1.2 Vote du budget primitif 2025 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour :

-ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe ZAE Chavannerie II présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	63 010 €	Recettes fonctionnement :	63 010 €
Dépenses investissement :	66 010 €	Recettes investissement :	66 010 €

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

1.3 Vote du budget primitif 2025 - budget principal

24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY et Mme Gabrielle BREMOND) pour :

-ADOPTER le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 745 575,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 659 584,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 791 836,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 139 275,00 €
Chapitre 66	Charges financières	63 850,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	500,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement		9 405 620,00 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	818 005,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	395 000 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		10 618 625,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2025
Chapitre 70	Ventes Produits	623 114,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	3 151 352,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	4 811 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 834 009,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	35 150,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement		10 456 625,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	162 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		10 618 625,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	252 500,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	492 819,80 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	774 330,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Opération 202304 « Schémas directeurs eau et assainissement »		510 303,66 €
Opération « 109 »		108 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	314 105,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	8 335,50 €
Total Dépenses réelles d'investissement		2 520 393,96 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	162 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	93 600,00 €
Restes à réaliser		- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		2 775 993,96 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2025
Chapitre 13	Subventions d'investissement	971 379,88 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165, 166, 16449)	73 043,08€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	4 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	63 966,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions	107 000,00 €
Total Recettes réelles d'investissement		1 187 708,46 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	395 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	93 600,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	818 005,00 €
Résultat N-1		€
Restes à réaliser		€
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		2 775 993,96 €

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

1.4 Subvention 2025 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour VERSER une subvention d'équilibre de 85 000 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

1.5 Vote du budget primitif 2025 : budget annexe OTPS

Vote favorable à l'unanimité pour :

-ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe OTPS présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 198 000 €	Recettes de fonctionnement : 198 000 €
Dépenses d'investissement : 34 000 €	Recettes d'investissement : 34 000 €

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

1.6 Modification n°7 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Par délibération n°2019-9-166 du 5 février 2019, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation du PLUi d'un montant de 150 000 €.

Vote favorable à l'unanimité pour AJUSTER les crédits de paiement (CP) pour 2024 et 2025 comme suit :

Numéro AP	Libellé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Montant AP
P201702	Elaborati on d'un PLU intercom munal	10 056,00 €	80 786,56 €	43 759,50 €	25 011,00 €	18 025,48 €	16 092,06 €	94 500 €	288 230.60 €

1.7 Modification n°2 AP/CP SCHEMAS DIRECTEURS

Par délibération n°2023-05-60 du 20 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation des schémas directeurs Eau et assainissement.

Vote favorable à l'unanimité pour :

-MODIFIER l'autorisation de programme et crédits de paiement comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202304	Elaboration des schémas directeurs eau et assainissement	710 000 €	0 €	199 696.34 €	510 303.66 €

2 - AMENAGEMENT

2.1 Engagement de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme d'Ardon

Vote favorable à l'unanimité pour :

-PROCEDER par la présente délibération à la déclaration d'intention relative au projet de développement de l'entreprise Aircos avec mise en compatibilité du PLU d'ARDON, telle que développée ci-dessus ;

-ENGAGER la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'ARDON afin de permettre le développement de l'entreprise AIRCOS, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

-CONSULTER les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

-DONNER autorisation au Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour signer tout contrat, venant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

-PUBLIER la présente délibération valant déclaration d'intention, conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement :

- Sur le site internet de la Communauté de communes des Portes de Sologne ;
- Sur le site internet de la Préfecture du Loiret ;

-ADRESSER la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de la mairie d'Ardon durant un mois. L'affichage indiquera les sites internet sur lesquels est publiée la déclaration d'intention. Mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°95/2024 : Soirée Zen du 22 novembre 2024 au Cube

N°96/2024 : Remise d'un lot d'entrée au Cube à l'association Tel est ton combat

N°97/2024 : Remise d'un lot d'entrée au Cube à l'Amicale du Personnel des Portes de Sologne

N°98/2024 : Remise d'un lot d'entrées au Cube à l'association de Parents d'élèves Investis de Marcilly-en-Villette

N°99/2024 : Remise d'un lot d'entrées au Cube à l'association Maney Espoirs

N°100/2024 : Remise d'un lot d'entrées au Cube à l'association Indépendante des Parents d'élèves des Sablons

N°101/2024 : Offre promotionnelle de janvier 2025 au Cube

N°102/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 du marché 22CC05 relatif aux procédures de déclarations des projets de parcs photovoltaïques dans les communes de La Ferté St-Aubin et Ardon emportant mise en compatibilité des PLUS

N°103/2024 : Annule et remplace la DM n°2024/101 - Offre promotionnelle de janvier 2025 au Cube
N°1/2025 : Remise d'un lot d'entrée au Club Omnisport Solognot Basket de Marcilly en Villette
N°2/2025 : Remise d'un lot d'entrée au comité d'organisation du Art Trail d'Ardon
N°3/2025 : Remise d'un lot d'entrée à l'association Gym Danse St Denis de l'Hôtel
N°4/2025 : Remise d'un lot d'entrée à l'association des Parents d'élèves de Jouy le Potier

La Ferté Saint-Aubin, le 29 janvier 2025

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

